

Plan de lutte pour contrer *l'intimidation et la violence* 2021-2022

Document explicatif aux parents

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

LA VIOLENCE EST TOUJOURS INTENTIONNELLE

- Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- La violence verbale est celle qui s'entend et qui blesse autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (Exclure quelqu'un d'un groupe par discrimination).

L'INTIMIDATION EST RÉPÉTITIVE ET ELLE EST DIRECTE OU INDIRECTE

- Exclure une personne du groupe;
- Rendre une personne moins populaire en propageant des rumeurs à son sujet;
- Révéler les secrets d'une personne, parler dans son dos, écrire des méchancetés à son sujet;
- Diffuser via l'univers virtuel : téléphone cellulaire, texto, messagerie, courriel, Internet, des informations visant à intimider une personne, porter atteinte à sa réputation, attaquer son image, profaner des menaces de tous genres.

Conflit

Le conflit est un désaccord entre deux ou plusieurs individus qui ne partagent pas le même point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité. Les personnes se sentent libres de donner leur version et arrivent à exprimer leur désaccord en tentant de faire respecter leur opinion.

MISE EN CONTEXTE – POSITIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école exige que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'Académie Ste-Marie a mis en place un plan de lutte, des moyens de prévention et des mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. La direction s'engage à prendre les moyens nécessaires pour empêcher la répétition de tout acte d'intimidation et/ou de violence.

QUEL EST LE PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION?

L'étude COMPASS, réalisée à l'automne 2019, fait ressortir des constats généraux ainsi que des recommandations générales en lien avec la violence et l'intimidation. Pour les jeunes du 1^{er} cycle du secondaire, on remarque que l'intimidation (verbale, physique, cyber) est présente. 12 % des jeunes mentionnent avoir subi de la violence perpétrée par d'autres élèves et 10 % mentionnent avoir été agressés verbalement.

QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?

Des actions sont immédiatement prises dont :

- Rencontre des personnes impliquées;
- Évaluation et application du protocole d'intervention;
- Communication rapide avec les parents concernés;
- Soutien et suivi à l'élève intimidé et aux témoins;
- Soutien et suivi à l'élève intimidateur;
- Suivi auprès des personnes impliquées.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

L'école assure l'accompagnement nécessaire à l'élève intimidé, à l'élève intimidateur, aux témoins et à leurs parents.

- Rencontre de soutien par les intervenants de l'école;
- Accompagnement et prévention;
- Communication avec les parents;
- Suivi et vérification ultérieure pour faire état de la situation après événement.

L'école a mis en place un système de dénonciation.

- Par le biais d'un code QR ou d'une boîte de dénonciation (version papier);
- Par le biais d'un logo sur le site Web.

LES OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

- Adopter un comportement démontrant du respect et du civisme;
- Contribuer à construire un milieu scolaire sain et sécuritaire;
- Participer aux activités de l'école sur le civisme s'il y a lieu ;
- Contribuer à la prévention et à la réduction de la violence et de l'intimidation.

QUELLE EST LA PLACE DU PARENT DANS LE PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE?

La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre l'école et les parents, dont les communications et les informations ponctuelles.

LES RÈGLES DE CONDUITE ET LES MESURES DE SÉCURITÉ

- Présentées aux élèves annuellement lors d'une tournée de classe ou par une présentation vidéo;
- Transmises aux parents par le biais de l'agenda scolaire et du web de l'école ;

SI JE DÉNONCE UNE SITUATION OU QUE JE PORTE PLAINTÉ, EST-CE QUE JE PEUX COMPTER SUR LA CONFIDENTIALITÉ?

Les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant. Le nom des autres enfants impliqués ne pourra leur être communiqué.

COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ?

Pour dénoncer toute situation, on vous invite à parler à un intervenant de l'école, ou compléter le formulaire en toute confidentialité en cliquant sur le logo apparaissant sur le site Web de l'école

RESSOURCES UTILES

Tel-jeunes	Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne parents	Centre d'intervention destiné aux parents. Des professionnels prêts à écouter et à accompagner chaque parent sur : inquiétudes liées à l'enfant, fonctionnement de la famille, violence et délinquance.	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Jeunesse, J'écoute	Service de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Service gratuit, anonyme et confidentiel.	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Info social	Le 811 est un service de consultation téléphonique confidentiel en cas de problèmes psycho-sociaux	811 option 2 https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811/

LE PLAN DE LUTTE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE PAR TOUT LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE !

LE CONSEIL DE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE :

1. A approuvé le plan de lutte de notre école le 10 mai 2021;
2. S'assure que ce document explicatif soit remis à tous les parents, par le site web de l'école.
3. Vérifie que le document explicatif soit rédigé de façon claire et accessible.